

DIFFICULTÉS DES PLANTEURS DE CAFÉ D'INDOCHINE

CHRONIQUE LOCALE
Protestation des planteurs du Tonkin
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mai 1906)

À la date du 21 novembre dernier, un arrêté fut pris par l'Administration supérieure en vue de soumettre. à une taxe les terrains plantés en cafériers au Tonkin.

Parmi les considérants, il s'en est trouvé un disant que c'était à la suite d'un vœu de la chambre d'agriculture que cet impôt avait été établi.

Cette compagnie a cru devoir protester à ce sujet, par la lettre suivante :

Hanoï, le 23 mai 1906,
Monsieur le président de la chambre d'agriculture à Monsieur le résident supérieur au Tonkin, Hanoï.

Monsieur le résident supérieur,
J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 16 mars dernier et de vous renouveler la protestation faite par la chambre d'agriculture dans la séance du 6 février de l'année courante contre l'arrêté du 21 novembre 1905 soumettant les terrains plantés en cafériers à un impôt graduel.

J'ai tenu à réunir en séance le 2 mai courant les membres de la chambre d'agriculture présents au Tonkin pour éclaircir cette question de taxe nouvelle à laquelle aucun colon planteur n'était préparé et qui nous a surpris d'autant plus que les plantations de cafériers sont encore spécialement privilégiées par les encouragements de l'Administration.

Nous reportant au vœu exprimé dans la séance du 19 septembre 1903, nous reconnûmes en effet que M. Rémery avait appelé l'attention de la chambre sur une partie de l'article 4 de l'arrêté du 2 juin 1897, ainsi conçu :

« Seront en outre provisoirement exemptés du paiement de l'impôt foncier les terrains plantés en cafériers et autres cultures coloniales à introduire dans le pays. ».

Cette situation provisoire, ajoute M. Rémery, peut, dans certains cas, par exemple pour la formation d'une société d'exploitation agricole, être la cause de sérieuses difficultés. Il prie la chambre de demander à l'Administration dans quelles limites de temps peut-être compris le mot provisoirement

C'est court et c'est, quoique que court, suffisamment sérieux pour que, deux ans après, l'Administration, se basant sur une simple question concernant un texte insuffisamment précisé, décide une taxe qui ne répond nullement aux conditions réelles dans lesquelles se meuvent les colons planteurs et leur apparaît plutôt comme abusive et vexatoire, n'étant pas justifiée.

M. Rémery, rassemblant ses souvenirs, nous exposa qu'il devait y avoir malentendu, qu'au cours de cette même séance du 19 septembre 1903, il fut surtout discuté — c'était à propos des incidents survenus sur la concession Gilbert à cause de son impôt foncier — de l'impôt foncier global d'une concession. Étant donné que l'arrêté

du 2 juin 1897 exemptait déjà certaines cultures, il s'agissait d'émettre un vœu sur la manière d'acquitter cet impôt global jusqu'ici plus ou moins exigé et dont la perception était laissée à la libre impartialité des résidents provinciaux, seuls juges des difficultés de toutes sortes éprouvées par leurs administrés. En outre, en raison des diverses situations des provinces, et notamment des territoires militaires relativement à la main d'œuvre, à la sécurité, etc., il fut décidé que la chambre d'agriculture se documenterait sur le régime qui avait été appliqué aux colons cochinchinois M. Duchemin savait qu'en Cochinchine, les colons planteurs avaient bénéficié d'un délai considérable ; il désirait s'en assurer avant qu'on mît cette question à l'étude officiellement et c'est pour ces motifs que le procès-verbal du 19 septembre 1903 ne mentionne qu'une question touchant l'interprétation d'un texte de l'arrêté du 2 juin 1897. Il est certainement regrettable que cette étude n'ait pas été immédiatement poursuivie et que, depuis cette date, M. Duchemin ne l'ait pas représentée. Ainsi des explications orales de M. Rémery, il résulte que dans, cette séance du 19 septembre 1905 de la chambre d'agriculture, deux questions avaient été soumises : 1° la question de l'impôt foncier global, impôt qui venait d'être exigé par M. Auer, résident d'Hung-Hoa pour le concession Gilbert ;

2° la demande à l'Administration de vouloir bien préciser le temps pendant lequel seraient exemptés de l'impôt les produits cités par l'arrêté du 2 juin 1897.

Nous étudierons à nouveau la question de l'impôt global dès que la chambre d'agriculture sera reconstituée, c'est-à-dire après les élections complémentaires de juin.

Pour l'instant, je ne puis que solliciter votre bienveillante attention sur l'objet de notre protestation.

Notre assemblée ne pouvait proposer formellement la taxation des cafériers pour deux motifs élémentaires : 1° Cette proposition eût été contre l'intérêt des planteurs ; 2° Elle eût été aussi au détriment des intérêts du Protectorat.

C'est précisément pour ce dernier motif que nous étions d'avis de faire cesser une situation provisoire pouvant apporter quelque gêne aux exploitations agricoles présentes ou à venir, et nous étions convaincus que, dans l'intérêt général de la colonie, et pour donner un plus grand essor aux plantations de cafériers, l'administration remanierait son texte et, supprimant le mot provisoire, le remplacerait par une date de délai, quinze ou vingt années par exemple, qui serait une garantie et aurait l'avantage de rassurer les planteurs de ce produit.

D'après le dossier que vous avez bien voulu me communiquer, je constate que l'élaboration du récent arrêté est due uniquement à l'inspiration de M. l'administrateur chef du 4^e Bureau, M. Bonnemain ; que cet administrateur, interprétant à sa manière une simple question qu'il n'hésite pas à qualifier de vœu, se repose pour conclure dans son rapport à la taxation des cafériers sur l'avis de MM. les résidents-chefs de province, parce qu'il a entre les mains une lettre de l'administrateur de Hoa-Binh ; enfin que, d'après M. le directeur de l'agriculture au Tonkin, les cafériers entrent en production dès la troisième année de la mise en plant.

Dois-je vous développer, M. le résident supérieur, quelles réflexions me viennent à l'esprit en considérant la légèreté avec laquelle une mesure grave est décidée, uniquement peut-être parce qu'un chef bureau a hâte à préparer le dossier à soumettre au Conseil du Protectorat. Il me suffira, je crois, d'attirer votre attention sur chacune des phases dont l'ensemble a motivé la décision du Conseil du Protectorat : Au fond, M. Bonnemain a posé une pétition de principe en donnant comme preuve l'objet d'une question ; il a conclu du particulier au général à la lecture d'un rapport de M. le commissaire du gouvernement de Hoa-Binh ; il ne s'est pas documenté sur la valeur d'un renseignement de M. le directeur de l'Agriculture en ce sens qu'[au Tonkin, une production de café n'est appréciable qu'à partir de la sixième, voire même de la septième année.](#)

En ce qui concerne l'opinion de M. Godard au Conseil du Protectorat, il est certain que, dans sa pensée, il y a eu confusion en adoptant pour les cafériers le système de

Cochinchine dont il est parlé plus haut et que je complète sur un récent témoignage demandé au président de la chambre d'agriculture de Saïgon dont la réponse suit : « Consultez arrêtés lieutenant-gouverneur du 4 juin 1887 ; 5 août 1898 ; 23 mars 1897. Cultures riches exemptes impôts, concessionnaires imposés sixième année après concession pour un cinquième dont impact total onzième année.

Signé : vice-président, Chambre, Saïgon.

Nous serait-il permis de voir nous appliquer des réglementations sincèrement basées sur l'équité, un régime d'impositions tel que nous puissions douter un seul instant des dispositions bienveillantes que l'Administration dit vouloir nous témoigner ? Pour cela, il suffit de considérer quel espace de temps s'est écoulé en Cochinchine avant que ne fût appliqué à ses colons une taxation foncière, et tenir compte envers nous d'un état de choses particulièrement onéreux qui entravait et entrave encore nos cultures et nos exploitations.

Permettez-moi de profiter de l'occasion qui m'est offerte pour vous dire qu'au Tonkin, la colonisation agricole ne fut entreprise que par des colons indépendants n'exerçant que leur profession d'agriculteurs, faisant le sacrifice de leur capitaux personnels, de leur intelligence et de leurs bras. *En Cochinchine*, comme on peut s'en assurer par la lecture de l'*Annuaire général administratif et commercial*, la majorité des colons furent des fonctionnaires qui trouvèrent au moment de leur retraite une exploitation agricole en plein rendement. Leur situation les privilégiait largement pour la réussite d'une concession, sans gros risques et sans perte de temps. C'est probablement la cause d'un état actuel de colonisation qui s'écarte considérablement du nôtre et nous a valu, il y a quelque temps, une appréciation sévère et imméritée.

Il me reste à vous faire connaître, Monsieur le résident supérieur, que notre protestation est l'expression unanime des colons planteurs dont nous avons reçu les doléances et l'affirmation du plus grand mécontentement.

Je vous citerai principalement, en substance les objections de M. Schaller, planteur à Chi-né, dont la propriété a servi de thèse au rapport de l'administrateur de Hoa-Binh : « ... Je sais fort bien, écrit M. Schaller, que la chambre d'agriculture a déjà protesté une fois contre cet arrêté qui repose sur une base fausse, la chambre n'ayant jamais demandé l'imposition des terres plantées en cafériers. Quoiqu'il en soit, comme l'arrêté donne dès maintenant des différences d'interprétation et des divergences d'opinions au point de vue de sa seule rédaction, je prierai la chambre d'agriculture de bien vouloir renouveler sa protestation contre cet impôt d'exception et de faire remarquer la difficulté extrême où se trouveront planteurs et fonctionnaires quand il faudra déterminer l'âge d'une plantation. »

En définitive, l'arrêté du 21 novembre 1905 apparaît aux planteurs comme injustifié, vexatoire et menaçant les cultures de toutes catégories.

Injustifiés parce que de toutes les cultures jusqu'ici introduites, le cafier était le produit qui nécessitait les plus grands efforts, des connaissances sérieuses agronomiques, et exigeait de grandes dépenses. Introduit en 1890 environ, il fut l'objet d'essais très coûteux entrepris par des agents du Protectorat ; que ses essais fussent infructueux, sans résultats utiles dont les planteurs pussent profiter et que ces derniers durent, par conséquent, faire une longue et onéreuse école à peine achevée aujourd'hui ; Que l'extension du cafier ne se serait pas produite dans la progression comme si l'Administration n'eût eu souci d'encourager les planteurs par une prime annuelle en argent. Que l'Administration, en tous cas, par ses considérants sur la nécessité d'une taxe, reconnaît implicitement que ses encouragements pécuniaires ne furent pas vains puisqu'ils aboutirent à un résultat heureux qu'elle signale, mais qu'elle détruit d'un seul coup de plume par un arrêté, une situation en voie de progrès pouvant devenir une source de prospérité pour le Tonkin. Il n'est pas rationnel économiquement de frapper d'une taxe un produit qui commence à entrer dans la consommation indigène et fait l'objet d'une exportation. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les

exploitations de cafiers en cours pour reconnaître qu'après une période longue de tâtonnements, les planteurs ont acquis l'expérience de leur sol et de leur culture et peuvent désormais formuler une méthode certaine.

Déjà, les indigènes adoptent le cafier dans leur jardinage, du moins ceux habitant dans le voisinage des exploitations agricoles ou des grands centres. Encore quelques années et, d'une manière générale, dans tout le Tonkin, dans les Territoires militaires, la culture du cafier s'indigénait pour le plus grand bien de la colonie. Logiquement, cette généralisation est le fruit d'une éducation à eux donnée par le colon français. Il eut donc été sage d'attendre tout au moins que l'indigénat connaît le rendement d'un cafier pour que la taxe ne lui fut pas hostile, alors que cette taxe *a priori* le rendra rebelle à cette culture.

Toute taxe injustifiée de ce fait est vexatoire parce qu'elle ne répond à aucun besoin, à aucune nécessité et qu'elle devient une entrave à l'objet qu'elle frappe. .

On conçoit une taxe sur un objet généralisé, qui est entré dans le commerce, dont le débouché est connu, dont l'écart entre le prix de revient et le prix de vente est telle que son imposition n'exercera aucune influence. Ce n'est pas le cas pour le café au Tonkin. Il est menaçant pour les autres cultures, car il est facile de préjuger que la hâte actuelle qu'on apporte pour le cafier sera également apportée, plus tard, pour les cultures qui paraissent s'introduire avec quelques chances de rémunération.

Il sera la cause d'un arrêt immédiat dans les expériences culturelles des colons et c'est ainsi que l'Administration, par une décision semblable, brisera jusqu'à annulation de cette décision le faisceau d'œuvres utiles et préparant l'économie de l'avenir, que les colons planteurs prenaient à cœur de réaliser dans l'intérêt de la colonie et de la métropole.

L'importance des intérêts engagés dans la culture naissante du café au Tonkin, qui sont également les intérêts même du Protectorat et de la colonisation, font un devoir à la chambre d'appeler la bienveillante attention de l'Administration sur les conséquences funestes de l'arrêté du 21 novembre 1905.

Notre Compagnie vous serait, en conséquence, reconnaissante de vouloir bien, après avoir pris connaissance des considérations développées ci-dessus, provoquer l'annulation de cette décision.

Veuillez agréer, Monsieur le résident supérieur. l'assurance de mon respectueux dévouement.

H. Laumônier.

Pour les caféries du Tonkin
(*La Dépêche coloniale*, 19 oct. 1913, p. 1, col. 12)

Le Gouverneur Général de l'Indo-Chine [Sarraud], d'accord avec le résident supérieur du Tonkin [Destenay], vient de prendre une décision du plus haut intérêt pour l'avenir de la colonisation européenne dans cette partie de nos possessions indochinoises : il y va, en effet, de l'existence même de la culture du café, une de celles où les colons ont dépensé le plus d'efforts et d'activité, de celles, aussi, où ils ont engagé le plus de capitaux.

Les débuts de cette culture remontent au lendemain même de la pacification, et c'est aux frères Guillaume, deux colons de la première heure, que revient l'honneur de l'avoir introduite au Tonkin. Leur exemple ne tarda pas à être suivi et au bout de quelques années, on comptait dans ce pays une quinzaine de caféries, la plupart groupées dans la région de Ninh-Binh, où le cafier avait paru rencontrer des conditions de sol et de climat plus particulièrement favorables.

Le succès ne vint pas du premier coup. De cette culture, nouvelle dans le pays et nouvelle pour eux, les colons avaient tout à apprendre. Il y eut des tâtonnements, et plus d'un de ces parleurs improvisés paya cher son inexpérience. Mais peu à peu, à force d'énergie, ces difficultés initiales furent vaincues et les colons, instruits par la pratique, recueillirent le fruit de leurs persévérandes efforts. En 1902, la production du Tonkin en café était déjà assez importante pour suffire à peu près complètement aux besoins de la consommation locale et, dès cette même année 1902, commençait à se dessiner un mouvement d'exportation de ce produit, mouvement dirigé pour la presque totalité, vers la métropole, par suite de l'attraction exercée par la détaxe.

Très faible au début : 15 tonnes en 1902 et 13 tonnes en 1903, ce courant ne tardait pas à s'accentuer. Dès 1904, il s'élevait à 145 tonnes ; et, par une série d'augmentations successives et presque continues, il atteignait, en 1909, le chiffre de 231 tonnes. Il reste à peu près stationnaire, l'année suivante, avec 231 tonnes. Mais, en 1911, un recul marqué se produit : l'exportation descend à 179 tonnes ; en 1912, elle est tombée à 86 tonnes. Au train dont vont les choses, on peut se demander et les planteurs se demandent avec angoisse si, à brève échéance, ce n'en sera pas fait de toute exportation et même de toute production de café au Tonkin.

Comme de juste, on a beaucoup discuté sur les causes du mal. Néanmoins, on semble aujourd'hui d'accord pour l'attribuer aux ravages causés par un parasite, le *Xylotrechus quadruples* Chevrotât, vulgo le *borer* du cafier.

Le fléau ne date pas d'aujourd'hui, ni même d'hier. C'est en 1898, en effet, que M. Lemarié, directeur de l'agriculture au Tonkin, reconnut et signala la présence du borer sur les cafiers de la colonie. Mais, on se rendit pas compte tout d'abord de la gravité du mal, et, au début, il ne sembla pas que ce parasite fit plus de dégâts que ceux que l'on connaissait, notamment, la rouille (*Hemileia castatrix*) et le ver rouge (*Zenzena coffeac*)

Mais, dès 1899, l'importance de ses ravages apparut tout d'un coup dans certaines plantations qui, il est vrai, ne passaient pas pour être les mieux tenues. Rapidement le mal s'étendit et menaça toutes les caféries. À force de soins et de fumures, les plus belles demeurent relativement florissantes ; mais aucune n'est indemne et un sérieux danger menace celles qui ne se trouvent pas en sol très favorable et dont les propriétaires ne sont pas en mesure de constituer les troupeaux dont il semble acquis aujourd'hui que la présence est nécessaire pour la production du fumier indispensable aux arbustes.

On pense bien qu'en présence d'une pareille situation, les planteurs et l'administration elle-même n'ont pas attendu aujourd'hui pour chercher à remédier au mal. Mais c'est en 1904 seulement, que ces recherches prirent un caractère véritablement scientifique, sous la direction de M. Boutan, maître de conférences à la faculté des Sciences de Paris, chef de la mission scientifique permanente d'exploration en Indochine. M. Boutan expérimenta successivement des divers procédés proposés par un savant espagnol, Sanchez y Sanchez, auteur de l'étude la plus complète qu'on connaisse sur le borer, en vue de limiter le fléau sinon de le supprimer. Aucun de ces procédés ne donna des résultats satisfaisants, non plus qu'aucun de ceux imaginés par M. Boutan lui-même, et qui, essayés avec succès dans le laboratoire, se révélèrent à l'usage soit inefficaces, soit même impraticables.

Néanmoins, M. Boutan n'avait pas abandonné la partie et se proposait de reprendre ses études sur nouveaux frais. Il n'en eu pas le temps : la mission dont il était le chef fut supprimée par une de ces mesures dites d'économie, qui sont parfois plus ruineuse que les plus ruineux gaspillages. Pour pallier le fâcheux effet moral café produit sur les planteurs de café par cette suppression, on inscrivit, il est vrai, au budget du Tonkin, un crédit annuel de 1.500 piastres, destiné à faire face à la continuation des expériences entreprises. Mais que faire et quels résultats espérer avec une somme aussi dérisoire ? On essayait cependant de sauver les apparences et, comme il est de règle qu'un crédit

prévu au budget doit être dépensé, de temps à autre, un fonctionnaire des services agricoles, plus ou moins — et plutôt plus que moins — familiarisé avec les travaux d'entomologie, se voyait investi de la mission de reprendre la lutte contre le borer. Il consacrait à cette tâche quelques semaines — ou quelques jours, — généralement avec plus de bonne volonté que de compétence et toujours, en tout cas, avec un succès uniformément négatif. Après quoi on remettait la suite des expériences à l'année suivante. Il n'y avait pas de raison pour que cela finisse.

L'administration a fini par s'en rendre compte et qu'on n'arriverait à rien si l'on ne se décidait à entreprendre un effort soutenu et méthodique et à confier le soin de rechercher le remède contre le borer à un spécialiste dûment qualifié, disposant d'un matériel et de crédits suffisants, et qui, affecté exclusivement à cette recherche, aurait tout le temps nécessaire pour la mener à bien. C'est ce qui va être fait. Le directeur de l'agriculture du Tonkin, M. Lemarié, dûment autorisé par le résident supérieur, qui lui-même l'était par le gouverneur général, s'est mis d'accord avec la chambre d'agriculture sur les modalités pratiques d'application de ce programme.

L'originalité de la combinaison qui a été adoptée consiste en ce que ce sera la Chambre d'agriculture elle-même qui sera chargée d'étudier le fonctionnement de l'office entomologique dont elle a demandé la création. L'administration n'interviendra que pour lui fournir les ressources nécessaires, au moyen d'une subvention dont le montant n'est pas encore définitivement fixé, mais qui, en tout cas, ne sera pas inférieure à 4.000 piastres par an. Cette subvention — c'est là le point essentiel — l'administration prend l'engagement de la renouveler pendant quatre ou cinq ans, de manière à permettre à la chambre d'agriculture de s'assurer les services d'un spécialiste par un contrat d'une durée équivalente. Celle-ci aura ainsi la certitude que les études qui vont être entreprises seront poursuivies sans interruption, par le même savant, c'est-à-dire dans l'esprit de suite qui seul peut les rendre fructueuses et cela pendant un laps de temps suffisant pour qu'on puisse avoir l'espoir de les voir aboutir à un résultat décisif.

C'est à la chambre d'agriculture qu'appartiendra le soin de désigner l'entomologiste chargé de ces études. Elle aura à pourvoir à son logement et à mettre à sa disposition les plants nécessaires à ses travaux et à ses expériences sur le terrain. Nul doute que les planteurs n'apportent avec empressement, sous cette forme et sous celle des renseignements pratiques dont l'entomologiste choisi aura besoin, leur coopération à une œuvre si pleine d'heureuses promesses pour la prospérité de leurs caféries. On le voit, tout semble combiné pour donner à la lutte contre le borer, avec la continuité qui lui a fait défaut jusqu'ici, le caractère à la fois scientifique et pratique qui est la condition même de son efficacité.

Dès 1914, l'organisation projetée va pouvoir fonctionner. La chambre d'agriculture n'aura pas à aller bien loin, en effet, pour trouver le spécialiste préposé à la mission d'études dont la création vient d'être décidée. Il se trouve, en effet, qu'au nombre des fonctionnaires des services agricoles, il en est un, M. Dufort, qui, comme collaborateur de M. Boutan, a pris une part personnelle active aux travaux entrepris sur la question et n'a cessé depuis lors de s'en occuper. Ajoutons que la valeur scientifique de M. Dufort et, en particulier, celle de ses titres, dans le cas présent, ont été reconnues par les juges les plus autorisés. Le choix de la chambre d'agriculture s'est donc tout naturellement porté sur lui.

Ce qu'il faut souhaiter maintenant, c'est qu'elle lui laisse toute latitude pour conduire ses recherches à sa guise et se garde soigneusement de peser sur sa liberté d'action par des interventions et surtout par des impatiences intempestives, comme celles qui ont amené la suppression de la plupart des stations d'essais créées autrefois en Annam et au Tonkin. Des recherches du genre de celles qui vont être entreprises exigent de longues et minutieuses observations et il ne faudra pas s'étonner — l'expérience du passé le prouve — si elles n'aboutissent pas du premier coup et sans de

laborieux tâtonnements, voire sans quelques erreurs dans le choix de la direction où elles devront être orientées. Aussi bien les principaux intéressés eux-mêmes, je veux dire les planteurs, l'ont compris, puis qu'ils ont été les premiers à reconnaître la nécessité d'assurer à ces recherches la stabilité et la durée sans lesquelles elles risqueraient de rester stériles.

J'ai dit au début que la mesure prise par M. Albert Sarraut et qui lui a valu, ainsi qu'au secrétaire général du gouvernement général, M. Van Vollenhoven, et au résident supérieur, M. Destenay, les remerciements unanimes de la chambre d'agriculture, intéressait au plus haut degré l'avenir des féeries du Tonkin. Elle emprunte un caractère particulier d'opportunité à la loi récente qui accorde la détaxé intégrale aux denrées coloniales de consommation. Cette loi a ouvert les plus belles perspectives aux producteurs de cafés coloniaux. Mais pour que ces perspectives pussent se réaliser au Tonkin, il fallait avant tout mettre les plantations à l'abri du fléau qui menace de réduire à rien leur production. Hier, avec les méthodes jusque-là suivies, il eût été vain de l'espérer. Aujourd'hui, avec le programme qui vient d'être adopté, il est permis d'espérer ce résultat comme possible et même comme probable.

J. M.

État indicatif du nombre de pieds de cafiers sur les plantations
de l'Annam
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} août 1921, p. 669-670)

Planteurs	Plantations	Nombre de pieds	Subventions accordées (0,01 \$ le pied)
Boeufs & Ferey	Plantations de Song-con	85.000	850 00
Bruni	Plantations de Dai-trung	30.000	300.00
Chavanon	Plantation de (?)		
Chazet	Plantations de Voi-bo	118.730	1.187.30
Didier Bordet	Plantations de Hatau & Ha-chuong	85.721	857.21
Ellies, Mathée & Cie	Plantations de Ma-huon	50.000	500.00
Gauthier	Plantations de Yên-my et Kgoc-chan	120.000	1.200.00
Lapicque & Cie	Plantations de Tram-lui	19.789	197.89
Latil	Plantations de Yên-tam	16.500	165.00
Lejeune	Plantations de Dong-coc et Dong-Vinh	34.700	347.00
Moreau	Plantations de Bim-Son	7.500	75.00
Macquin	Plantations de Phu-qui	23.000	230.00
Marotte	Plantations de Cat-mong	16.000	160.00
Société Agricole de Phuc-Dzo	Plantations de Phuc-Dzo	73.825	738.25
Société des Plantations de Thanh-hoa	Plantations de Nhu-xuân	100 000	1.000.00
Chavanon	Plantations de Dat-Do	20.000	200.00
Corompt	Plantations de Plei-dang-ria	10.000	100.00
Dubois	Plantations de Tam-ky	4.500	45.00
Ch. & H. Gravelle	Plantations de Tourane	6.700	67.00
Guis	Plantations de Cho-huyêñ	50.000	500.00
Halot	Plantations de Buon-ma-thuot	12.000	120.00
Marc	Plantations de Karoum	3.000	30.00
Michel	Plantations de Phuoc-thuong	5.000	50.00

Pouzenc	Plantations de Yabak	65.000	650 00
M ^{me} V ^{ve} Schein	Plantations de Cam-son	20.000	200.00
Société anonyme des Éts L. Delignon	Plantations de Dakjoppau	21.387	213.87
Société des Plantations de Binh-diên	Plantations de Binh-Diên	18.000	180.00
Coudoux	Plantations de Khe-mai et Tan-an	42.000	420.00
Total		1.088.352	10.583 52

Arrêté le présent état s'élevant à la somme de dix mille cinq cent quatre vingt-trois piastres cinquante-deux cents.

Hanoï, le 2 juillet 1921

Par délégation

Le secrétaire général du gouvernement général de
l'Indochine,
R. ROBIN.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 14 décembre 1923, p. 2, col. 3-6)

— Il est actuellement, sinon impossible, du moins très difficile d'apprécier d'une façon à peu près précise les résultats obtenus par la colonisation européenne en Indochine et d'établir, pour certaines cultures importées par nous, l'étendue des progrès accomplis.

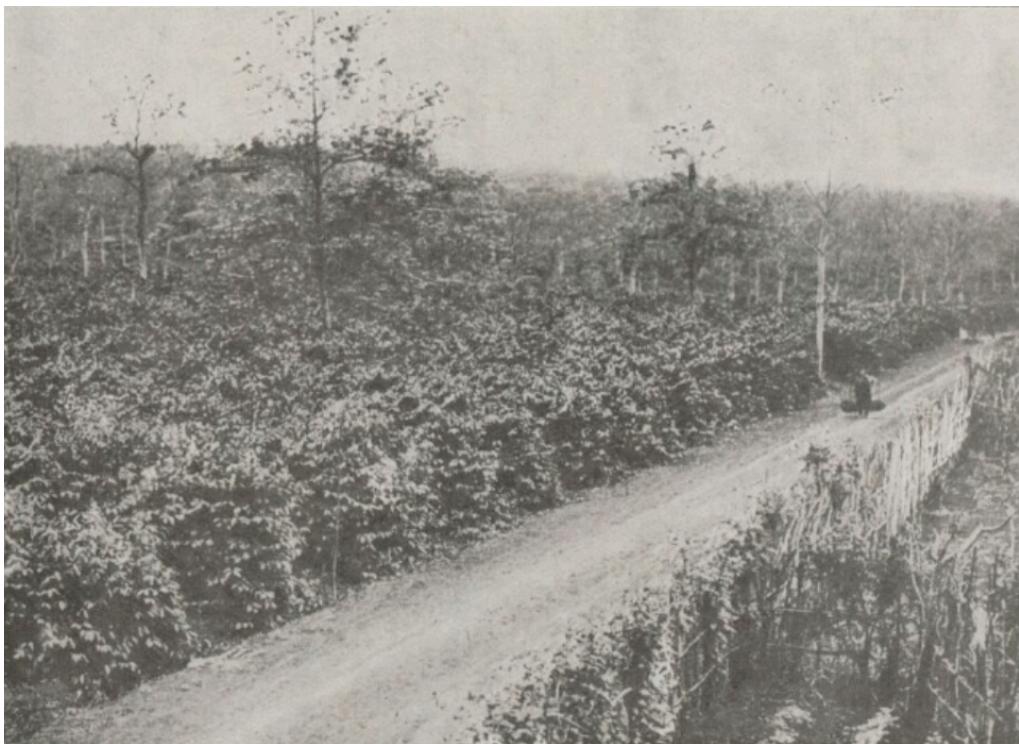
En ce qui concerne particulièrement le café, on sait qu'un gros effort a été fait, que des exploitations importantes se sont organisées, mais on ne connaît aucune évaluation exacte du chiffre de la production.

La seule donnée sur laquelle on peut se fonder est l'importance du tonnage exporté, mais il faut y ajouter la consommation locale, qui est presque exclusivement alimentée par la production du pays. En l'absence de tout renseignement précis, notre confrère *France Indochine* cherche à déterminer le chiffre de cette consommation en relevant dans les statistiques douanières la quantité de cafés importés annuellement en Indochine lorsque la colonie n'en produisait pas encore ou n'en produisait que des quantités insignifiantes. Cette quantité, il y a vingt ans, s'élevait à 300 tonnes et il n'était fait mention, à cette époque, d'aucune exportation. Partant de là, et tablant sur la constance des besoins de la population locale, *France Indochine* arrive à cette conclusion que la production actuelle du seul Tonkin serait de près de 1.000 tonnes par an (dont 810 tonnes exportées en 1922 et le reste consommé sur place). Ce journal évalue d'autre part à 150 tonnes la production de la Cochinchine et des autres pays de l'Union indochinoise, de sorte que la production totale de café de l'Indochine serait de 1.100 à 1.200 tonnes par an.

De l'étude des statistiques fournies par la Douane, ajoute *France-Indochine*, résultent d'autres constatations qui ne sont pas dénuées d'intérêt. Tout d'abord, c'est, à peu près, l'absence de toutes relations entre les différents pays de l'Union indochinoise. Le Tonkin exporte 810.000 kg de café et la Cochinchine en importe 70.000 de tous les pays du monde, sauf du Tonkin, qui est à sa porte. Quant à celui-ci, ainsi que nous l'avons dit, il consomme son produit local et on pourrait croire que le millier de kg de grains de café qu'il importe (exactement 1.438 kg en 1922) est surtout composé de qualités supérieures, de « bonifieurs » pour améliorer ce que celui du crû pourrait avoir de défectueux comme goût ou arôme. On comprendrait des importations de café moka ou Guadeloupe, ou Costa-Rica, ou même Java. Mais ce sont les seuls pays auxquels nous n'achetions pas nos cafés d'importation.

Les Indes anglaises et Hongkong sont nos fournisseurs et les qualités introduites sont bien souvent des plus basses et des moins cotées. Heureusement, il n'y a que la foi qui sauve et tel qui déclare le café du Tonkin exécrable s'en délecte avec d'autant plus de conviction que celui qui le lui a vendu l'a baptisé d'un nom autre que celui du pays qui l'a vu pousser.

L'ÉPOPÉE DU CAFÉ AU TONKIN ET EN ANNAM
(*Le Monde colonial illustré*, avril 1927, p. 82-83)



Une vue de cafiers au Tonkin (Cl. Van-Xuan.)
Société agricole et forestière de Yen-My

Aux vitrines des libraires s'étale en ce moment un volume portant ce titre : l'*Épopée du caoutchouc*.

L'inspiration est heureuse qui fit choisir ces mots. Nos colonies sont en effet vouées aux épopées et celles qui ont pour héros le planteur, le prospecteur, s'apparentent étroitement à l'œuvre du soldat, libérateur en réalité beaucoup plus que conquérant. Les uns et les autres, au prix de dangers comparables, ont rempli et continuent à assurer une tâche glorieuse.

Depuis qu'avec plus d'audace s'affichent les théories utopiques du « bon sauvage » que la civilisation spolie en attendant de le dégrader, il devient nécessaire de rassurer chez nous les timides. Certes, notre œuvre coloniale dans son ensemble est jugée bonne ; on se plaît à le reconnaître généralement. Mais ces terres que nos planteurs cultivent ne sont-elles pas ravies aux autochtones ? Et le public français ne sait trop à quoi s'en tenir. Des livres comme l'*Épopée du caoutchouc* sont grandement utiles et si les loisirs nous manquent pour écrire à notre tour l'épopée des planteurs de café et celle des prospecteurs au Tonkin, nous voudrions du moins, en quelques lignes, retracer une belle et persévérande lutte, aujourd'hui terminée par une victoire incontestable : le café triomphe dans ce pays appelé par M. Long¹ « une métropole seconde », et le sous-sol nous livre ses trésors.

¹ Maurice Long, gouverneur général de l'Indochine (1919-1923).

Parlons du café d'abord. Les circonstances nous ont fait, en une vie entière passée là-bas, le témoin et même un peu plus que le témoin de cette épopée.

Un jour, il y a environ trente-cinq ans de cela, MM. Guillaume frères, entrepreneurs agréés pour la construction de l'hôpital de Lanessan, à Hanoï, s'avisèrent d'exploiter, pour les besoins de leur travail, une carrière de calcaire sise à Késo, sur les bords d'une rivière navigable. Ils firent venir de Savoie un maître tailleur de pierres, chargé de l'exploitation à créer, et de former de bons ouvriers indigènes. Ce maître tailleur de pierres se nommait Louis Borel. C'était un homme d'une force et d'une carrure athlétiques ; c'était surtout un ouvrier laborieux et entreprenant. Quand il vit, dans la région montagneuse où il avait à travailler, d'immenses étendues de « brousse » où l'indigène ne pénétrait pas, où le tigre régnait en maître, la fibre terrière s'émut en lui et, en connaisseur, il persuada MM. Guillaume frères de l'excellence de ce sol. Il tenta des essais réduits de café et, augurant bien de leur succès, il fit enfin venir de son pays natal, deux de ses frères : MM. Joseph et Marius Borel, puis l'une de ses sœurs, et, quelques années plus tard, un très jeune frère, M. Ernest Borel âgé de quatorze ans seulement quand il débarqua.

On se mit à l'ouvrage sans tarder et ce fut la conquête sur la forêt de la brousse sauvage de ce qui devint rapidement les domaines de *la Cressonnière* et de *la Plaine aux sangliers*.

Quand on sut à Hanoï, aux terrasses des cafés, ce qui se passait à Késo, les sceptiques daubèrent avec entrain. Chacun assurait sa propre compétence ; l'un avait séjourné au Brésil et savait mieux que quiconque les conditions de terrain et de climat exigées par le café. Or le Tonkin ne réalisait rien de ce qui convenait. Puis on fit grand cas d'un personnage américain — qui n'a pas dit son nom et qu'on n'a pas revu. Ce dernier, venu pour étudier la possibilité de caféries au Tonkin, s'était, paraît-il, enquis d'abord des conditions de température et quand il sut que le thermomètre, dans notre colonie, tombait parfois aux environs de six et même quatre degrés centigrades, il s'enfuit sans pousser plus loin, jurant qu'il fallait être fou pour escompter un succès quelconque du café en pareil cas. Il fut longtemps question de cet Américain fantomatique.

On ne sait si l'écho de ces conversations tenues aux terrasses des cafés de Hanoï, ni même les propos de l'illustre Américain, parvenaient à Késo. MM. Borel frères et Guillaume frères continuaient en tout cas avec calme leur besogne. Ils avaient, d'ailleurs, de quoi s'y absorber. Nous ne connaissons pas exactement le nombre de tigres et de panthères que ces messieurs détruisirent pour protéger leurs troupeaux, mais ce nombre est à ce point considérable qu'il enthousiasmerait nos chasseurs métropolitains les plus réputés. Il fallut lutter contre les fauves et aussi contre les cerfs et les sangliers. Les bœufs et les chèvres, les porcs aussi des domaines payaient un lourd tribut. Enfin, cerfs et sangliers ravageaient les plantations à leur manière. Bientôt, par surcroît, des épizooties survinrent. En quelques heures, mille ou quinze cents bêtes à cornes étaient jetées bas par la peste bovine ou la septicémie hémorragique. Et en raison de ce goût des belles bêtes qui a toujours caractérisé MM. Borel, les troupeaux ainsi détruits se composaient le plus souvent d'animaux importés, vaches et taureaux de la race savoisienne d'Abondance, ou produits de croisements. S'imagine-t-on l'effet de désolation que produisent de pareilles hécatombes ?

Qu'importe ! on persévérait et l'on reconstituait le troupeau si brusquement anéanti.

À travailler sans guide autre que les données de l'expérience quotidienne, la tâche restait difficile. Les exemples pris ailleurs, dans d'autres colonies, ne s'appliquaient pas utilement sur place. Il fallut des années pour arrêter les meilleures méthodes de fumure à donner aux cafés, et savoir s'il convenait d'abriter ou non les arbres sous une futaie plus haute. On tâtonna. Taille et espacement des plants devenaient sujets à contestations, jusqu'à ce que l'expérience encore démontrât les nécessités qu'il fallait ne pas éluder. Enfin quelle pouvait bien être la sorte de café à multiplier sur les

plantations ? Il y eut les partisans du liberia, les fidèles de l'arabica, et l'on vint enfin au robusta ou chari. Le liberia fut assez rapidement condamné et l'arabica eut toutes les faveurs, avec le chari dernier venu.

Cependant, le cycle inévitable des années bonnes, médiocres ou mauvaises, se déroulait. Parfois un typhon ajoutait sa désolation. L'avenir ne paraissait pas assuré et les sceptiques plus ou moins désœuvrés aux terrasses des cafés redoublaient leurs pronostics alarmants. L'activité suscite des jaloux. L'Américain fantôme gagnait en crédit.

Késo tint bon ; le découragement n'avait pas prise sur le caractère de ces planteurs tenaces. Mais les épreuves ne cessaient point : le borer — la plus cruelle — survint. On lui eût préféré de beaucoup le tigre. Le borer est un insecte ailé assez comparable à une mouche, il va pondre ses œufs sur les branches et même la tige principale du cafier ; de l'œuf éclôt une larve qui, devenue térébrante, circule suivant le canal médullaire du plant. Un jour venu, la larve acquiert à son tour des ailes, s'échappe, insecte parfait, de sa geôle et va ailleurs, sur d'autres cafés, poursuivre le cours de ses méfaits.

À ce coup, l'on crut tout perdu. On cite de rares planteurs qui désespérèrent ; car l'exemple de MM. Borel et Guillaume avait, entre temps, trouvé des imitateurs. Des concessions, en petit nombre, furent abandonnées. Plus avisés et plus énergiques, plus nombreux aussi d'autres persévérent.

Et si, aujourd'hui, le remède au mal, le procédé destructeur du borer n'est pas encore trouvé, du moins un système de surveillance est-il organisé qui donne de très bons résultats ; toute branche reconnue atteinte par l'insecte étant aussitôt incinérée, on arrive à restreindre le mal et à limiter la reproduction du déprédateur. Un laboratoire entomologique cherche d'ailleurs des procédés scientifiques de défense des plantations.

Parmi les imitateurs du grand exemple donné par MM. Borel, nous citerons MM. Gauthier. Ici il s'agit de trois frères, particulièrement intéressants et méritants. Ils se divisèrent la besogne : deux d'entre eux servant dans la garde indigène confieraient au troisième leurs économies pour qu'il créât de la sorte une plantation en procédant sagement et suivant les très médiocres ressources dont la communauté disposait.

Ces messieurs eurent la main heureuse : ils choisirent de remarquables terrains, situés dans la province la plus au nord de l'Annam, à la limite toute proche du Tonkin. Cette province, le Thanhoa, est d'ailleurs des plus intéressantes par la multiplicité de ses ressources en tous genres. Le point choisi par MM. Gauthier se nomme Yen-My ; il est à 12 kilomètres d'une station du chemin de fer d'Hanoï à Hué et à 70 kilomètres environ du chef-lieu de la province, par très bonne route automobilable, la célèbre route Mandarine.

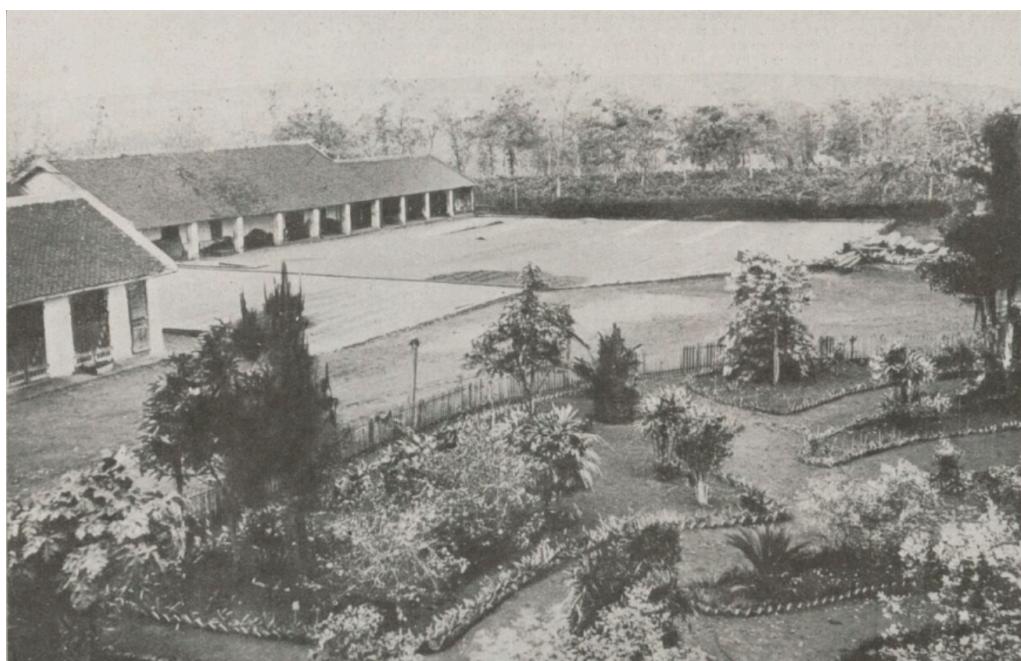
Les résultats obtenus furent rapidement très beaux. Malheureusement, le décès de l'un des trois frères amena un changement notable dans la marche de l'affaire et les deux survivants comprirent la nécessité de monter leur entreprise agricole en société anonyme par actions. Les négociateurs, intrigués par l'aspect du terrain, sa fertilité manifeste, le rendement exceptionnel des arbres, firent analyser les terres et au service des mines et par le laboratoire des analyses du Dr Lambert. Une exceptionnelle teneur en acide phosphorique fut reconnue et l'on établit d'indiscutable façon qu'il s'agissait, à Yen-My, d'un large affleurement des fameuses terres rouges déjà reconnues en Cochinchine, au Darlac et en d'autres points encore ; terres analogues aux plus riches du Brésil, propres à toutes les cultures, mais surtout à celles du café et du caoutchouc.

À Yen-My, le rendement moyen du cafier est de 7 à 800 grammes de grains secs et marchands, quand il est de 3 à 400 grammes sur la plupart des autres plantations. La sécheresse, sur ces terres rouges, n'atteint jamais rudement la végétation, en raison de la fraîcheur constante du sol, plus meuble et d'une profondeur arable qui est vraiment extraordinaire. Ces terres d'une si étonnante richesse sont volcaniques et constituées par des basaltes décomposés. Yen-My occupe le centre d'un très ancien cratère.

Des terres de nature identique existent en de nombreux points de l'Annam et se prêtent tout aussi bien à la culture du café. Et nous arrivons aujourd'hui à cette certitude absolue, établie par près de quarante ans de pratique, que l'Annam et le Tonkin sont appelés à devenir des pays gros producteurs de café et d'un café excellent, supérieur très certainement à toutes les sortes connues. Il faut avouer qu'il a fallu quelque énergie chez les planteurs pour imposer cette démonstration.

Chose qui étonne, le public métropolitain en général ignore ce résultat. Comment d'ailleurs en saurait-il quelque chose ? Existe-t-il à Paris une maison de commerce où loyalement on vend du café tonkin ? Il nous semble qu'on la chercherait en vain. Toute notre production s'écoule sous le nom de moka. Dira-t-on que c'est lui faire beaucoup d'honneur ? C'est plutôt honorer trop le moka. Il y a là une sorte de honte. Nous devrions avoir à cœur de faire connaître et apprécier nos colonies en mettant chacun à même de juger de la supériorité de leurs produits. Des Anglais n'y manqueraient pas et des gens informés diront, par contre, qu'à présenter au public parisien un café dont la provenance tonkinoise serait proclamée, cela équivaudrait à ne le vendre point, ou à le vendre à bas prix ! Il serait lamentable qu'il y eût là une constatation absolument vraie. Mais il peut exister une prévention qu'il convient de combattre et chacun de nous devrait se faire agent de cette très utile propagande consistant à exiger le café de notre colonie.

Aujourd'hui, au Tonkin et en Annam, la cause du café est pleinement gagnée. Pour des plantations de ce genre entreprises par des gens sérieux et qu'il s'agirait de monter en sociétés, l'on trouvera aisément sur place tous les capitaux nécessaires. La Société d'exploitation forestière et agricole de Yen-My, l'an dernier, réunit en quelques heures, les six millions de francs de son capital social et cela au Tonkin exclusivement, sans intervention de la Cochinchine où, cependant, des capitaux importants se seraient offerts. Les promoteurs de cette affaire auraient avec autant de facilité trouvé un capital d'importance double.



Tonkin. — Bâtiments et aire de séchage pour la préparation du café. (Cl. Van-Xuan.)
Société agricole et forestière de Yen-My

Nous donnons quelques vues de cette plantation, dirigée en ce moment, avec une remarquable activité et une compétence rare, par M. Richard Guidon-Lavallée.

Nous avons cité plus particulièrement cette affaire parce qu'elle offre le premier exemple d'une société agricole montée à un capital important, sous la forme anonyme et par actions, avec des ressources financières purement locales. Il est certain que cet exemple sera suivi. Les héros de l'épopée du café ont non seulement montré la voie à suivre, mais ils ont précisé dans tous les détails les modalités de culture. Les nouveaux venus n'auront donc qu'à imiter leurs devanciers dans une tâche désormais simplifiée. Si le Tonkin produit entre deux et trois mille tonnes d'un café supérieur, nous sommes fondés à espérer de cette production qu'elle sera rapidement doublée.

A côté des frères Borel, nous aurions pu citer entre beaucoup d'autres MM. Leconte, le marquis de Salins, les frères Perrin, MM. Roux et Schaller qui ont, depuis quelques années, quitté le pays, et surtout MM. Ellies et Mathée dont les plantations s'étendant sur quatre ou cinq mille hectares sont un modèle de tenue.

Au moment où nous écrivons, des sociétés, créées cette fois par des capitalistes puissants et de grandes banques, s'organisent pour étendre la culture du café à de vastes étendues, au Darlac et sur le fameux plateau du Kontoum. Il faut applaudir à ces efforts et souhaiter que l'épargne française s'intéresse largement à toutes les affaires d'Indochine. Il est criminel et il est sot d'accréditer les bruits mensongers qui circulent sur notre colonie. Jamais le pays n'a été plus calme, jamais la sécurité, n'y a été plus grande, jamais non plus n'est apparue avec plus d'éclat la richesse du pays et l'évidence de ce qu'on en peut attendre. La revanche de l'Indochine sur les dénigreurs et les pessimistes est un fait certain et tout acquis. La période héroïque est close là-bas, mais celle des fructueuses entreprises y est largement ouverte. L'Indochine n'est pas à vendre, on nous l'a dit ; elle n'est pas davantage à prendre, en dépit des alarmistes ; elle s'ouvre pacifiquement à toutes les initiatives et à toutes les énergies, elle justifiera la confiance qu'on doit mettre en elle. L'épopée du caoutchouc et celle du café le prouvent ; celle des prospections minières que nous aborderons prochainement ajoute à la démonstration. L'œuvre française accomplie là-bas est bonne ; le public métropolitain n'en doit pas douter. Aider à son achèvement c'est accomplir un devoir patriotique, c'est aussi faire la plus intelligente et la plus rémunératrice des besognes,

Marc DANDOLO².

NORD-ANNAM
VINH

Le recrutement de la main-d'œuvre en Annam
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 février 1928)

M. le président de Chambre mixte du Nord-Annam vient d'adresser à monsieur Héraud, président du Syndicat des planteurs de caoutchouc de Cochinchine à Saïgon, la lettre suivante :

Monsieur le Président et cher collègue,

Nous avons lu dans *l'Opinion* et dans le *Courrier saïgonnais* le télégramme de protestation que vous avez adressé à monsieur le gouverneur général au sujet du recrutement de la main-d'œuvre en Annam, ainsi que le compte-rendu de l'assemblée tenue à ce propos par le Syndicat des planteurs de caoutchouc.

² Marc Dandolo (1867-1955) : assureur, planteur, prospecteur, directeur de *l'Avenir du Tonkin*...

Permettez-moi de relever quelques-unes des assertions, de rectifier certaines inexactitudes dans ce télégramme et dans le compte-rendu, et, enfin, de vous exposer notre manière d'envisager le problème de la main-d'œuvre.

La chambre de Vinh est la représentation des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture des trois provinces du Nord Annam, et son titre exact est : « Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Nord-Annam ». Il ne faut donc pas faire de confusion : notre compagnie n'est pas un syndicat de planteurs ; elle représente et défend de son mieux tous les intérêts économiques, et les intérêts annamites comme les intérêts français.

Les raisons que nous avons invoquées dans notre lettre à monsieur le Résident supérieur, pour motiver notre avis défavorable au recrutement, sont des raisons d'intérêt général concernant le tout économique formé par les trois provinces du Nord-Annam et les provinces laotiennes limitrophes. Monsieur le Résident supérieur ne nous a demandé notre avis — et nous n'avions à lui répondre — que pour le Nord-Annam.

Monsieur le Résident supérieur, en refusant l'autorisation demandée, n'a fait que se conformer à la politique suivie jusqu'ici par ses prédécesseurs. De même, notre chambre, fondée en 1926 et installée le 5 février 1927, a adopté la ligne de conduite suivie par l'ancienne chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord-Annam, devenue depuis 1926 chambre d'agriculture du Tonkin. Et cela pour la même raison : c'est-à-dire la pénurie de main-d'œuvre.

En effet, monsieur le Président et cher collègue, si extraordinaire que cela puisse vous paraître, et pour ne parler que de la main-d'œuvre agricole, le pauvre Nord-Annam manque de bras tout comme la riche Cochinchine !

Vous dites, ensuite, que la décision de monsieur le Résident supérieur « porte une atteinte très grave aux intérêts, non seulement de la Cochinchine agricole, mais encore de l'Indochine tout entière, qui est intéressée par la taxe à l'exportation, au développement des plantations. »

Nous pourrions prendre cet argument à notre compte et dire que l'Indochine tout entière est intéressée au développement des plantations de café, produit, soumis, lui aussi, à la taxe de 2 % et au développement ou à la mise en valeur des régions de l'Annam ou du Laos négligées jusqu'ici.

Ensuite, vous reprenez le vieux grief : « Je considère qu'il est inadmissible que l'Annam, qui profite régulièrement de la masse commune formé par le Budget général et largement alimentée par la Cochinchine, refuse de faire masse quand il s'agit de main-d'œuvre [lignes illisibles]

Soit, reconnaissons de bonne grâce que l'Annam tout entier a profité et profite encore de l'aide du Budget Général, auquel la Cochinchine fournit le plus gros appoint,

Nous vous ferons remarquer :

1° que les planteurs du Nord-Annam ne sont pas tout l'Annam ;

2° que les Planteurs de caoutchouc ne sont pas toute la Cochinchine.

Ceci posé, comparons les situations vis-à-vis des Budget général ou locaux.

Nous voyons que les planteurs d'hévéas ont bénéficié de l'aide la plus large.

Est-ce qu'au moment de la crise de mévente — que vous n'avez pas oublié, je pense —, les pouvoirs publics ne vous ont pas versé des subsides qui vous ont permis de sortir du marasme ?

Et c'est là un véritable cadeau qu'on vous a fait. Car la prospérité revenue, on ne vous a pas demandé de rembourser.

Le Budget général n'a-t-il pas amorcé, ou construit en tout ou en grande partie, les routes qui desservent les régions à hévéas : Haut-Donnaï, Kratié, plateau Moï et Djiring ?

De tout cela, vous avez largement profité et profitez encore sans être plus imposés que le commun des planteurs.

Le Budget général vous a fait la part belle, avouez-le.

La Cochinchine, qui contribue si largement aux ressources de ce Budget, serait en droit de trouver bien lourde la charge que vous lui avez imposée, et le président du conseil colonial pourrait protester auprès du président du Syndicat des planteurs de caoutchouc.

Les planteurs du Nord-Annam n'ont jamais eu part aux largesses donc vous avez été comblés. En 1921, on leur a versé en tout et pour tout une prime de 1 cent par pied de café. Et les primes à l'Agriculture sont supprimée depuis plusieurs années. Pourtant, la culture du caféier est autrement difficile que celle de l'hévéa.

Vous avez bénéficié, très légitimement, de l'expérience acquise aux Indes Néerlandaises et en Malaisie.

Les planteurs de café ont dû faire leurs expérimentations eux-mêmes, créer leurs méthodes culturelles eux-mêmes.

On peut dire que tout planteur de café doit connaître chaque pouce carré de son domaine, et chaque pied de sa plantation, et les traiter en conséquence.

Connaissez-vous semblables difficultés dans l'hévéaculture ?

D'heureuses circonstances dont vous avez, inintelligemment profité, vous ont fait sortir de la crise que vous aviez traversée, grâce à l'aide du Budget général. et ont amené un intense mouvement de spéculation sur l'hévéaculture, et accéléré la mise en valeur de vos plantations.

Malheureusement, l'accroissement de la population n'a pas été aussi rapide et vous vous trouvez menacés d'une nouvelle crise.

Nous le comprenons parfaitement, comme nous comprenons que vous cherchiez par tous les moyens à parer à ce danger.

Mais, toutes proportions gardées, nous, colons du Nord-Annam, sommes dans une situation analogue à la vôtre.

Veuillez, en effet, considérer que notre région, après une longue période de quasi stagnation est, depuis une dizaine d'années, en voie de progression constante.

Les travaux d'irrigation exécutés dans la province de Thanh-Hoa ont permis de mettre en rizières à deux récoltes par an. des terres jusqu'ici ou incultes ou cultivées seulement lorsque l'abondance des pluies le permettait

Les plantations de caféiers sont maintenant en pleine production et s'étendent régulièrement dans tout le Nord-Annam, spécialement dans la région de Phu-Qui, particulièrement favorable à cette culture et qui, même, a attiré l'attention des planteurs de Cochinchine.

Les voies de communication ouvertes entre la mer et le Mékong ont permis des relations journalières entre Vinh-et Napé-Thakhek.

Depuis deux ans, les mines d'étain de la région de Pak-hin-boum ont commencé à produire et le perfectionnement de leur outillage, le développement de l'exploitation ont nécessité un appel important de main-d'œuvre.

Les Annamites du Nord-Annam vont très volontiers à Thakhek, soit comme coolies, soit comme petits commerçants.

Au début de janvier, plus de 2.000 coolies sont partis de Vinh pour les mines d'étain, et ces jours-ci, un millier. Toutes les semaines, des 20 à 30 convois de camions transportent petits commerçants et marchandises, entassés comme harengs en caque. Dans la seule journée du 11 février, un seul convoi comprenait 11 camions, sans compter les camions isolés.

C'est là un mouvement spontané, naturel, que rien ne saurait entraver ; qu'il est, au contraire, de bonne politique de favoriser.

Vous voyez donc que le Laos n'est nullement inaccessible, et qu'il n'est pas besoin d'attendre 20 ans pour en évacuer les produits.

Le chemin de service et le chemin de fer Tan-Ap-Thakhek augmenteront les facilités de débouché, le premier dans quelques mois, et le second dans 5 ans ou moins, si l'on veut activer les travaux.

L'ouverture au trafic du chemin de fer de Vinh à Dong-Ha amène un sensible mouvement de population vers la région Phuc-Trach, Tan-Ap ; déjà des terrains ont été prospectés ou demandés en concession.

La construction de la voie ferre de Tan-Ap à Thakhek exigera des dizaines de milliers de travailleurs. Le chemin de service, à lui seul, en emploie actuellement plus de 2.000.

Enfin, on nous parle de mettre sur pied une armée de 60.000 hommes !

Tel se présente pour le présent ou un très proche avenir, le marché de la main-d'œuvre.

Vous voyez donc que nous n'avons pas tort de [soutenir que l'Annam] se trouve en face du même problème à résoudre.

Quant à ce que vous dites au sujet de la liberté individuelle des travailleurs, beaucoup, parmi nous, ne sont pas éloignés de partager votre opinion.

Il nous semble, en effet, que l'on devrait laisser aux habitants et indigènes de l'Indochine, la liberté de circuler, sans entraves, et de chercher du travail à leur guise, dans tout le territoire de l'Union.

Nous ne craindrons nullement cette liberté. C'est le mode actuel de recrutement qui nous paraît à changer, ou du moins à réformer sérieusement, car il n'est pas sans entraîner de nombreux abus de la part des sous-ordres et des autorités communales ou cantonales. De ces abus, nous ne songeons nullement à vous faire grief, pas plus qu'aux agents recruteurs qui ont votre confiance, mais réellement, ils existent et nous croyons qu'ils devraient être supprimés.

Quant à ce qui concerne le recrutement par les Nouvelles-Hebrides, nous sommes tout à fait de votre avis, et si la maison Ballande a pu récemment être autorisée à recruter des coolies dans le Thanh-Hoa, cela s'est fait sans que notre compagnie en eût connaissance, bien loin qu'elle ait donné un avis favorable.

Nous nous rappelons trop les révélations apportées en Conseil de Gouvernement par monsieur de Monpezat, notre délégué, et les atrocités que, tout récemment, son journal, « la Volonté indochinoise », a dévoilées.

Si nous ajoutons à cela que la Ville de Nouméa emploie de la main-d'œuvre annamite au balayage de ses rues, et que les autres villes de la Nouvelle Calédonie aspirent à posséder de tels employés municipaux, vous comprendrez facilement que nous estimons que les Annamites peuvent être mieux utilisés qu'à devenir cadavres ou balayeurs des rues.

In cauda venenum : il nous reste à répondre au dernier — et non le moins cruel — reproche que nous adresse le Syndicat des planteurs de caoutchouc :

« Si le recrutement pour le Sud était autorisé, le prix de la main-d'œuvre hausserait et l'achat du camion deviendrait nécessaire. Ceux qui composent les assemblées locales ne veulent pas se mettre en frais.... même si les frais assurent l'avenir ».

Permettez-moi ici, Monsieur le président et cher collègue, de vous adresser un reproche tout amical : Que ne vous êtes-vous adressé à nous ? Nous vous eussions donné toutes les précisions voulues et si vous aviez été mieux renseigné, vous n'auriez certainement pas laissé passer, ni surtout autorisé, de votre Présidence de telles imputations,

Notre distingué collègue, monsieur Bec, président de la chambre d'agriculture de Cochinchine, pourra vous le dire : Le 27 décembre, nous lui avons envoyé un questionnaire sur l'état de la monoculture en Cochinchine. Il a eu l'obligeance de transmettre à plusieurs maisons de Saïgon, notre demande de catalogues de tracteurs et machines agricoles.

Nous sommes en instance auprès de monsieur le Résident supérieur en Annam, pour obtenir de lui l'institution d'une prime à la motoculture, telle qu'elle existe en votre Cochinchine, plus favorisée en ceci — comme en bien d'autres choses — que notre région.

Depuis plusieurs années, des tracteurs ou machines sont employés par certains planteurs du Nord-Annam. Et cela, toujours pour la même raison : pénurie de la main-d'œuvre, et aussi mauvaise qualité de celle-ci. Quant aux salaires, depuis une quinzaine d'années, ils sont en hausse régulière et ont passé d'une moyenne de 20 à 22 cents par jour à 30 cents environ : encore devons-nous nous attendre à payer bientôt de 32 à 35 cents. Cette hausse constante de la main-d'œuvre est la meilleure preuve que nous puissions donner de sa croissante pénurie. Mais ni les planteurs ni les industriels ne récriminent : ils savent que les lois économiques sont les plus fortes ; quant aux commerçants, ils s'en réjouissent, car ils y voient une preuve d'enrichissement du pays.

Vous voyez donc que nos planteurs — même ceux qui ont l'infirmité d'appartenir aux assemblées locales — ne sont pas réfractaires à l'emploi d'instruments modernes, et ne cultivent pas leurs terres à grand renfort de pauvres diables chichement payés.

Pour terminer cette trop longue réponse, nous nous permettons de vous adresser une question :

Jusqu'où pensez vous aller dans cette voie de développement de l'hevéaculture ? Même si le Tonkin ou l'Annam vous envoyait toute la main-d'œuvre possible : 100, 200, 300 mille coolies..., il arrivera fatalement un moment où, de nouveau, vous manquerez de bras, et ce moment ne tardera pas, au train dont marchent les demandes de concessions : par milliers d'hectares. Et il n'y a pas que la Cochinchine, il y a aussi le Cambodge qui veut de la main-d'œuvre.

Vous ne voulez pas attendre une vingtaine d'années, comme vous nous conseillez charitalement de le faire pour le Laos : c'est tout de suite ou dans deux ou trois ans au plus que vous voulez défricher et planter. Et les régions du Djiring, Darlac, Kontum ?... La spéculation ne veut connaître ni borne, ni obstacle ; mais la réalité est là pour nous convier à quelque mesure. Car il y un fait contre lequel, ne peuvent rien, ni les financiers de Paris, ni les planteurs de Cochinchine, ni les planteurs du Nord-Annam : c'est que l'Indochine est un pays très peu peuplé, sauf en certaines régions limitées. Il faut donc, inéluctablement savoir nous borner dans le présent et attendre l'avenir. Cet avenir, nous devons le préparer. Et pour cela, nous devons, selon votre expression, « faire masse », planteurs du Sud et du Nord, pour obtenir des pouvoirs publics une saine politique démographique.

Il serait trop long d'exposer en détail cette politique : mais elle [passe par une amélioration de la condition] sociale maternelle et infantile.

Perfectionnement de la technique agricole :

Recherche des hauts rendements en riziculture, etc.

Il ne faut pas perdre de vue que l'Annamite se nourrissant de riz, plus le chiffre de la population s'accroîtra et plus il faudra de rizières et par conséquent, des bras pour les cultiver. Et vous savez combien les travaux de riziculture, exécutés à la main pour la plupart, exigent de main-d'œuvre, C'est donc un cercle vicieux dont on ne sortira qu'en obtenant des rendements triples ou quadruples de ce qu'ils sont maintenant.

Tels sont les points principaux sur lesquels devrait s'exercer, dans le plus bref délai, notre action commune et persévérente.

Ne croyez-vous pas que cela serait plus utile qu'un échange de récriminations plus ou moins justifiées ? Tous, nous sommes logés à la même enseigne : la main-d'œuvre nous manque, et surtout nous manquera de plus en plus. Tâchons donc de nous unir pour parer au danger qui menace d'entraver le développement de l'Indochine. Demandons à nos collègues des autres corps élus de se joindre à nous pour cette campagne, et pour proposer les palliatifs et remèdes convenables.

Sachons les demander aux pouvoirs publics, de telle sorte qu'ils ne puissent nous les refuser,

Excusez la longueur de cette recouuse, mais si quelques mots peuvent suffire pour accuser, la justification en demande davantage.

Veuillez agréer, monsieur le Président et cher collègue, l'assurance de notre haute considération.

Signé : Cotin
Pour copie conforme
Vinh, le 20 février 1928

Réponse d'un planteur à M. Couyba
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 septembre 1929)

J'en demande bien pardon à M. [Maurice] Couyba, ancien ministre du Commerce [en 1911]. Ce commerçant, qui n'est malheureusement pas le seul de son espèce, achète du café et veut l'avoir au meilleur prix possible. Moi j'en vends, je veux le vendre le plus cher possible. C'est l'éternelle loi de l'offre et de la demande.

J'ai une confiance plus que limitée dans tous les textes de loi plus ou moins bien étudiés dans toutes les interventions de notre Bonne Mère, l'Administration, afin que les « cailles nous tombent toutes rôties dans le bec ».

L'Administration pondeuse de textes, avec toutes ses bonnes paroles, ne produira jamais un kilo de café. Elle ne peut que tarir les initiatives, créer cet état d'esprit fâcheusement amoindrisant : le recours partout et pour tout à l'Administration, à l'État... c'est humiliant.

Si M. Couyba était venu en Indochine, il est probable que sa prose en aurait été influencée. Il aurait pu se rendre compte, par exemple, que l'Indochine, qui produit par an actuellement, mettons un maximum de 1.000 t. de café **contre 100.000 t. aux Indes Néerlandaises**, est probablement condamnée à ne jamais augmenter sa production. Il en sera de même pour toutes cultures nouvelles, l'Administration écrasant d'impôts le planteur avant qu'il ait eu le temps de réaliser une plantation. Elle, l'Administration, tue la poule aux œufs d'or, parce que, pour une raison ou pour une autre, mévente de l'opium, etc., elle a besoin d'argent. Elle cherche à faire feu de tout bois.

Les plantations de cafériers qui, jusqu'en 1927, en Annam, étaient dispensées de l'impôt foncier, ont été frappées par l'arrêté du 29 décembre 1927 d'un impôt très lourd, qu'il est question de modifier par un arrêté en préparation, mais maintenant à peu de chose près les mêmes charges. Les plantations payeraient pendant un certain temps de mise en production, la cote la plus basse, 10 cents par hectare, puis elle passerait à la première catégorie, 5 \$ 00 par hectare pour le café.

Pour ne m'occuper que des cultures dites nouvelles, le nouveau projet prévoit :

« Première catégorie. — Cultures arbustives : théier, cafier, arbre à caoutchouc (hévéa), cocotier, aréquier, poivrier.

Culture annuelles de rapport dans l'année de la plantation : bétel, canne à sucre, tabac.

Le tout classé à la première catégorie à 5 \$ 00 par hectare et par an.

Je ne m'occuperai pas de savoir s'il est juste de taxer le tabac dans cette catégorie, ni s'il est juste de dire que la canne à sucre produit dans l'année de la plantation. Je laisse aux intéressés le soin de défendre leur cause. Il y aurait trop à dire sur la classification qui suit. Je ne m'occupe que du café.

L'article 4 de ce projet d'arrêté prévoit que le cafier sera, pendant 5 ans porté à la dernière catégorie, à 10 cents par hectare et par an pendant le temps de la plantation. Ensuite à 5 \$ par hectare et par an.

Personnellement, je trouve l'arrangement général de ce projet d'arrêté, malgré quelques erreurs faciles à rectifier, assez bien conçu, avec un réel souci de ne pas charger trop le planteur.

Le déclassement pendant cinq ans en est la preuve.

Mais l'auteur a totalement oublié, ou ignoré, que l'Indochine entière ne produit que 1.000 tonnes de café, c'est-à-dire rien, rien, en comparaison des Indes Néerlandaises, encore bien moins en comparaison du Brésil.

Il n'a pas réfléchi que si un planteur met en terre, mettons 10.000 pieds de cafiers la première année, dans cinq ans, si ces cafiers n'ont pas été grillés par le soleil, démolis par les typhons, déracinés par les érosions ou décimés par les maladies, il aura normalement un bénéfice sur ces dix premiers milliers de cafiers. Mais sur ce bénéfice, il faut qu'il vive. Et qui saura jamais ce que signifie ce mot « vivre » pour le planteur débutant ! S'il en reste, il le remet en terre immédiatement en agrandissant sa plantation. Il crierà comme un putois si on lui fait payer un impôt quelconque. Il crierà, mais il payera, s'il peut, et ne poussera plus avant sa plantation.... Il fera prendre en dégoût, la plantation, en Annam, à tous les amateurs qui semblaient s'intéresser au café.

Et voilà pourquoi votre fille est muette.

Voilà pourquoi le développement des plantations est si lent, pour ne pas dire rétrograde. Au surplus, maintenant, l'Administration a la prétention de vendre les terres. C'est encore très bien quand, dans un pays, le commun des mortels peut se rendre compte que la culture du café enrichit son homme. Que c'est une bonne affaire quand c'est dirigé sur place, directement, et non pas de sous les ventilateurs de l'Hôtel Métropole... Mais où sont les exemples ??? Un engouement a permis à plusieurs planteurs de se débarrasser de leurs affaires à un prix qui les payait de leur peine ; mais ensuite, que disent les actionnaires ???

Les bonnes affaires de café de l'Indochine sont encore rares.

J'entends une affaire qui, au bout de cinq à six ans, paye ses frais. Je précise : l'entretien du planteur et de sa famille, tous les frais d'exploitation, l'intérêt des sommes immobilisées et empruntées et les frais d'extension... Ce qu'il faut dire, c'est qu'au point de vue culture du café, nous sommes encore des enfants, de tout petits enfants.

Les frères Borel, Lecomte [*sic* : Leconte], un autre lutteur qui, en quarante ans d'expérience, ont mis debout les importantes exploitations que l'on sait, n'ont-ils eu que des bénéfices ? Ils ont trimé et durement trimé, allant tour à tour, de l'espoir à la désillusion, d'expérience en expérience, pour arriver à la technique que Marius Borel a si magistralement exposée dans son livre sur le cafier.

Mais cela c'est le Tonkin. Et le Kontum ? l'Annam ? la Cochinchine ? Partout, c'est le flottement, la recherche, les expériences coûteuses et lassantes pour celui, qui, et c'est la majorité des cas, n'a que juste un peu d'argent pour aller de l'avant petit à petit.

Et celui-là, l'Administration, marâtre, entend prendre tout de suite un peu de ses bénéfices ?...

Mais non, c'est trop tôt. Que l'Administration commence par laisser les gens vivre. Dans dix ans, si elle ne met pas trop de bâtons dans les roues des dilettantes qui voudraient bien essayer de devenir planteurs, alors elle verra son domaine prendre de la valeur et son tonnage d'export s'accroître dans des conditions sérieuses..

Mais 1.000 t. par an. Quelle pitié !

Il est certain qu'une fois de grosses affaires de café bien parties, les petits planteurs trouvant là des exemples à suivre qui donneront des résultats immédiats, l'Administration pourra demander, et ce sera justice, une petite part aux bénéfices, par une taxe foncière adéquate. Les jeunes planteurs, qui, à ce moment-là, se décideront pour créer leur domaine, le feront en toute connaissance de cause. Ils auront des exemples sous les yeux. Ils n'auront pas à se faire une technique, à chercher les meilleures espèces à planter, la meilleure fumure. Ils trouveront le terrain tout préparé (au figuré naturellement), ils trouveront surtout une main-d'œuvre stylée Il y aura une pépinière de planteurs, gérants, surveillants, caïs, coolies.

La culture du café sera devenue chose courante. Ils n'auront qu'à travailler, avec en perspective un résultat certain. Les établissements de crédit, d'autre part, seront

forcément plus allants. Ils sauront les bases d'une affaire de plantation, ils avanceront facilement, plus facilement qu'aujourd'hui, à un nouveau planteur, l'argent nécessaire pour ses premières années, sans crainte de se trouver un beau jour devant une déconfiture, qui leur laisse pour tout remboursement un lot de terrain sans valeur. Cette valeur se sera affirmée et la terre représentera vraiment un capital, alors qu'aujourd'hui cela ne représente encore que des possibilités.

Que l'Administration reste dans son rôle, rôle qu'elle a pris, grâce à l'état d'esprit humiliant qui règne en général et dont j'ai parlé plus haut. Qu'elle fasse les expériences, les recherches, les analyses... mais là, hélas, quel cafouillage ! On peut dire qu'en fait de culture de café, rien encore n'a été fait de sérieux, de suivi. **Les analyses de terres sont faites, si elles sont faites, et conservées dans les tiroirs.** Le planteur qui attend ce renseignement pour décider d'une fumure qu'il sait urgente attend et patauge . . . patauge et attend.

Que fait-elle pour la répression des **vols de bestiaux** ? Il y a beau temps que j'ai cessé de m'adresser aux tribunaux pour obtenir la punition du ou des coupables. Ce sont là dépenses en pure perte. Le voyage ou les voyages au chef-lieu pour obtenir finalement l'acquittement du voleur faute de preuves, bien heureux si vous ne recevez pas une semonce du Président, pour ne pas garder mieux vos buffles ou vos bœufs.

Qu'a fait l'Administration pour faciliter au jeune planteur l'avance des fonds qui lui est nécessaire pour attendre sa récolte ?

Que fait-elle pour les **routes de pénétration** dans des régions de terres bonnes pour les cultures riches ? Pourtant, si les routes manquent, peu de gens, peu de curieux se hasardent dans la grande brousse. Aujourd'hui où l'automobile est reine, la route permet tous les développements, encore plus qu'auparavant. Mais surgit-il un obstacle, un bac defectueux, on ne reviendra pas, même si on a trouvé le pays magnifique et tentant. On attend que le pont soit fait....

Que fait-elle pour appuyer de tout son pouvoir le colon, ce pelé ! ce galeux !.. Chez trop d'administrateurs encore, le colon est le gêneur ; l'Administrateur n'aime pas le colon. Je tiens cet aveu d'un tout jeune, et c'est un signe fâcheux. On le trouve embarrassant. Il donne trop facilement son avis ; il critique trop franchement une gaffe faite, il est trop « rouspéteur », veut de bonnes routes, des ponts. Par contre, il proteste si on vient l'embêter chez lui. En réalité, chez beaucoup, l'état d'esprit est loin d'être celui-là ; et j'en connais qui ont tout fait pour faire progresser le colon en général, le planteur en particulier. Et c'est un dur repoussoir pour les résidents qui, au lieu de pousser en avant la machine si lourde de la mise en valeur, font des efforts pour l'enliser, qui seraient mieux employés à la faire marcher. Jalouse ? Esprit de lucre ? L'attente de récompense sous forme d'actions d'apport ou de parts de fondateurs ? ... que de petites vilenies ont été commises grâce à ces appâts, que d'argent et de temps perdu, que de haine amassée !

Le tout jeune, dont je parle plus haut, dit nettement que tous les planteurs sont des gens pas sérieux Un tel n'est jamais sur sa concession ; un autre ne fait rien de bon ; un autre est un fumiste.

Mais oui, comme dans toutes choses, il faut un départ. C'est exactement comme si on voulait comparer les chercheurs d'or de Californie d'il y a cinquante ans, avec les usines flottantes que sont les formidables dragues d'or, mastodontes tirant deux cent mille mètres cubes de matière du sol en 24 heures, dirigés par huit ou dix messieurs qui tous s'intitulent ingénieurs et quittent le travail en élégant complet de ville, attendus au débarquement par une somptueuse Cadillac.

A toutes choses il faut un début et ce début, l'Indochine ne l'a pas fait encore. Voilà quarante ans qu'elle cherche à commencer sans y réussir.

Pour ma part, voilà bientôt trente ans que j'ai coutume de dire : vous verrez ce pays dans cinq ans... et chaque fois, le délai passe la limite fixée dans mon esprit, arrive sans apporter le moindre changement.

Il y a une raison. Il y a des raisons nombreuses. Il faut annuler ces raisons. Et pour commencer, il faudrait que l'on veuille bien, dans les Services Civils, voir le colon autrement que comme un empêcheur de danser en rond.

Le colon doit faire la richesse de ce pays. En vue de cet objectif, une seule politique, celle de l'union, qui fait la force. Pourquoi saper son effet moral sur les indigènes ? Pourquoi se moquer et amoindrir l'effort d'un colon qui cherche sa voie, qui, très probablement, n'attend qu'un résultat tangible pour aller bien nettement en avant, ayant trouvé sa direction. L'administrateur qui passe, se doute-t-il à quel point son encouragement est un précieux réconfort au planteur qui trime, à quel point des façons humiliantes, méprisantes mettent de fiel dans l'âme de ce colon ?

Certains résidents seraient mieux faits pour rester *ad vitam æternam* sur les ronds-de-cuir des bureaux, plutôt que d'avoir licence d'user et d'abuser de leur autorité pour saper l'œuvre des colons.

Si ces Messieurs, frais émoulus de l'École coloniale, étaient mis devant un carré de forêt à défricher, il serait curieux de voir la tête de certains. Et pourquoi ne pas se mettre à la place de celui qui veut bien devenir planteur et qui ne peut passer au trésor chaque fin de mois, toucher un mandat plus ou moins important agrémenté de telles ou telles autres indemnités ?...On devient administrateur théorique à l'École coloniale. On ne devient planteur que sur le tas. Il faut donc comprendre que certains fassent leur école dans des conditions plutôt dures. Il vaudrait mieux leur venir en aide par des conseils plutôt que de les décourager par des moqueries ou des tracasseries de l'ordre administratif. Dieu sait si le sac aux chicanes est vaste et profond qui permet d'embêter un colon ! Tous les jours peut apporter son papier avec demande de réponse urgente... puis c'est la commission de ceci ou de cela. Du temps perdu. La crainte continue de se voir arracher ce petit coin de terre sur lequel il s'est fixé. La réclamation d'un habitant ou d'un village qui essaye d'arracher quelques piastres au colon. Les vols de bois, d'outils, de café, paddy ou tout autre produit. Toutes choses où, malheureusement, le volé fait figure, à la Résidence, de voleur, et même, j'ai vu le fait, de simulateur.

Dans dix ans, si on veut, l'Indochine produira 10.000 tonnes de café de qualité supérieure, 10.000 tonnes de café à mélange « robusta et chari. »

Il suffit, pour obtenir ce résultat, d'aider par tous les moyens le colon sérieux débutant, de faciliter l'obtention des concessions gratuites et de ne pas, avant la lettre, ruiner les efforts des planteurs en les écrasant d'impôts.

Que peut faire dans un budget les quelques milliers de piastres représentant les impôts payés par les planteurs ? Absolument rien ; c'est une goutte d'eau dans la mer... pour le planteur, c'est la goutte de sang, c'est la saignée qui lui enlève le peu de force qu'il a.

On ne prend pas les mouches avec du vinaigre... L'Administration devrait bien se rendre compte que, sans les colons, elle n'aura bientôt qu'à s'en aller. Donc, elle doit pousser à la colonisation, aider, assister, encourager et bientôt les ressources formidables de ce pays en terres qui, jusqu'à présent, n'ont guère tenté que des spéculateurs, deviendront une des sources du Pactole qui alimentera le plus sûrement les caisses de l'Etat.

Mais il faut le temps et de la bonne volonté. Est-il donc impossible de faire une entente sur ce point ?

M. Couyba prône les cafés de la Côte d'Ivoire. Très bien. Mais économiquement se doute-t-il que ceux-là sont et seront toujours en état d'infériorité en ce qui concerne la bataille.. la concurrence avec le Brésil, le plus gros producteur ?

Les cafés indochinois se défendront toujours parce qu'ils répondent à une forte demande sur place ou tout proche de lui (Chine et Japon).

Je pose en fait, que le café de la Côte d'Ivoire arrivera au Havre ou à Marseille au même prix que le café du Brésil. Il sera donc le premier à être influencé par la surproduction.

LE PLANTEUR.

LES PLANTEURS DE CAFÉ ET L'ÉTAT FRANÇAIS (*L'Avenir du Tonkin*, 5 décembre 1935)

Il y a quelques années, sous les auspices de M. Octave Homberg, M Georges Le Fèvre, publiait un livre du plus puissant intérêt sous ce titre *l'Épopée du caoutchouc* ; l'auteur rendait un juste hommage aux hommes d'énergie qui créèrent en Cochinchine les belles plantations d'hévéas que l'on connaît.

Il ne s'est trouvé personne jusqu'ici pour écrire ce que fut, au Tonkin et en Annam, l'épopée des planteurs de café ; ce serait cependant faire œuvre utile et œuvre de justice. Les nouveaux venus en Indochine ignoreront toujours trop ce que furent les efforts et la lutte sens répit de leurs prédécesseurs et peut-être la Métropole gagnerait, elle aussi, à connaître ce labeur un peu mieux. Tout le monde y aurait bénéfice, et sans doute la France aurait quelque scrupule à acheter tant de cafés exotiques, en négligeant ceux que nous produisons ! Enfin, tout arrive, et le gouvernement métropolitain lui-même concevrait quelque honte à ne pas s'intéresser à une production dont nous pourrions, en y regardant bien, tirer quelque fierté.

La culture rationnelle du café, au Tonkin, puis en Annam, date de quarante ans environ.

Elle est due à des hommes qui eurent la foi chevillée au corps, car on peut dire que rien ne fut épargné pour les décourager. Ils firent face à tous les mécomptes, ils luttèrent contre tous les scepticismes. Le plus grand nombre d'entre eux ne disposait d'aucun capital de quelque importance. Ils s'ingénierent dans des défrichements dont rien ne peut donner idée à ceux qui n'en furent pas témoins : ils eurent à créer des méthodes de culture que les conditions de climat et de terrain exigeaient spéciales, très différentes en tout cas de celles en usage dans les autres pays producteurs. Une fumure intensive s'avéra nécessaire et entraîna la création de troupeaux nombreux, dévastés périodiquement par la peste bovine ou la septicémie hémorragique. Là encore, il faut avoir vu ce que peut être ce spectacle lamentable pour un planteur d'un troupeau de douze cents, quinze cents, deux mille bêtes à cornes, de races souvent améliorées par des reproducteurs d'importation, détruit en entier en quelques huit jours ! Lutte contre les parasites — le *borer* —, lutte constante, contraignant à une vigilance de tous les jours. Puis enfin, lutte contre l'indifférence du consommateur, du courtier. Recours obligé au crédit ; difficultés financières ; main-d'œuvre difficile parfois et, par surcroît, les perturbations atmosphériques. La fureur d'un typhon détruisant en quelques heures les résultats entrevus du travail de nombre d'années. Tout cela sous un climat déprimant et dans l'isolement.

Ces hommes, dont on ridiculisait parfois l'acharnement, ne se sont laissé abattre par rien. Ils étaient pris par la terre, par leur âpre désir de surmonter toutes les difficultés. Ils montrèrent que leurs raisons de croire étaient fondées ; ils eurent la fierté de réaliser d'admirables plantations. Mais après quarante ans de fatigues supportées sous le climat le plus dur et dans la privation de toutes les distractions, de toutes les satisfactions de la vie, en dehors de celles qui résultaient de leur travail, où sont ceux d'entre eux qui ont enfin acquis la fortune, ou au moins le droit au repos dans l'aisance ? Il n'y en a pas un seul ! Les noms nous reviennent en nombre de ces hommes qui furent à tous égards des vaillants et des exemples : les Borel, les Guillaume, les Perrin, les Roux et Schaller, les Gauthier, les Lecomte, les Roland de Heaulme. Les résultats financiers n'ont pas correspondu au travail écrasant, à la somme des sacrifices qui ont été consentis. Est-ce leur faute ?

L'Administration locale est-elle pour quelque chose dans cette sorte d'avortement ? Nous ne le pensons pas. Nous rendons justice aux Gouverneurs généraux, aux Résidents supérieurs, aux fonctionnaires qui virent créer ces belles plantations. Tous leur furent favorables et témoignèrent parfois très haut de leur admiration. Nous savons tous l'extrême bon vouloir de M. Robin en particulier, pour ces planteurs dont, mieux que personne, il sait le mérite. Qu'arrive-t-il donc ? Il arrive aujourd'hui ce que le Président de la Chambre d'Agriculture du Tonkin, M. Lecomte, signalait très nettement, le 12 septembre dernier, à M. le ministre des colonies. Nos cafés tonkinois, appréciés, ayant obtenu d'être classés parmi les meilleurs, les plus haut cotés du monde, ne se vendent plus. Ils sont évincés partout, en France, par les calés du Brésil.

Hier, le Brésil brûlait ses cafés, les jetait à la mer, pour éviter un avilissement des prix entraîné par la production. Ce pays a pris toutes les mesures pour parer à de nouvelles conséquences de ce danger. Aujourd'hui, avec plus d'ardeur que jamais, il envahit la France de son café et cela, coûte que coûte. Paris regorge de maisons du café, bien organisées, où le publie afflue et consomme, sans même s'asseoir, un café fort bien préparé. Or, d'après les publications spéciales, telles que celles éditée par les courtiers de café du Havre, la consommation du café en France, en 1934, s'est élevée à cent soixante seize mille tonnes.

Retenons ce chiffre et reportons-nous à ce que le ministère du commerce et de l'industrie a admis comme contingents attribués aux cafés étrangers à l'importation et nous voyons (Officiel de la République Française, n° 18), que ce contingent, pour le mois d'août 1935, s'élève au total de *16.250 tonnes*.

Si l'on adopte ce chiffre, multiplié par douze pour l'année entière, on arrive à une importation autorisée de cafés étrangers d'un total de 195.000 tonnes, c'est-à-dire qui excéderait la consommation ! Où prendra place dès lors, la production de nos cafés ?

Le résultat de cette politique qu'on peut, il semble bien, tenir pour le comble de l'absurdité, c'est que nos cafés tonkinois, supérieurs en qualité, nous le répétons, sont stockés au Havre et ne peuvent se vendre.

Entre un pays qui détruisait ses cafés hier et qui nous en inonde aujourd'hui à vil prix, et le Tonkin-Annam qui ont vraiment le droit de vendre à un prix normal et en France leur production, la lutte commerciale n'est pas engagée dans des conditions loyales et le ministère du commerce trahit son devoir en nous sacrifiant.

Le Brésil pratique aujourd'hui, au détriment de nos cafés, une politique de dévalorisation, d'avilissement des cours, dans le but de décourager toute concurrence. Est-il admissible que le ministère du commerce aide à cette politique ?

À la date du 1^{er} août dernier, MM. Raoul-Duval, les grands courtiers en cafés que l'on sait, écrivaient : *Il y a de nombreux vendeurs lassés de voir la question du privilège colonial rester sans solution. La tendance générale du marché mondial, à la suite de la conférence brésilienne, est nettement baissière. Le Brésil semble adopter une attitude de contrôle du marché qui s'opposerait à la hausse des cours, de façon à décourager les différents pays producteurs qui lui font concurrence...*

Et notons encore cette remarque, si lourde de signification, sous la plume du célèbre courtier : « *Le Tonkin reste très lourd pour les cafés coloniaux, car le commerce s'attendait à des mesures concernant le privilège colonial des cafés et le dernier train de décrets-lois ne contenait aucune disposition dans ce sens. Il est peu probable que cette mesure puisse être rapidement prise maintenant.* »

En France, les cultivateurs s'insurgent parce qu'ils se disent trahis par le gouvernement — et ils le sont. Pour créer des recettes douanières, le gouvernement ouvre les frontières aux produits étrangers qui concurrencent les nôtres, ruinent la culture. C'est encore pour entrer des recettes douanières que les cafés du Brésil entrent chez nous en quantités énormes pour satisfaire à la consommation au détriment des cafés de nos planteurs.

Peut-on tolérer plus longtemps de pareilles offenses à toute justice, un démenti aussi cynique à de trop nombreuses assurances données aux colons, à ces beaux projets de développement colonial ?

Il nous faut demain revenir sur cette question.

LES PLANTEURS DE CAFÉ ET L'ÉTAT FRANÇAIS
(suite et fin)
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 décembre 1935)

Nous donnions hier, dans un premier article, des extraits de lettres de MM. Raoul Duval exprimant l'étonnement de ne point voir aboutir tant de promesses faites au sujet de la vente des cafés coloniaux en France et exposant la tactique du Brésil dévalorisant à outrance sa production pour décourager définitivement toute concurrence.

Voici aujourd'hui des extraits de lettres d'autres courtiers, MM. Stempowski et Cie, écrivent, à la date du 6 août dernier : « Officieusement, le syndicat du commerce des cafés a été prévenu, au commencement de la semaine, que la nouvelle charrette des décrets-lois qui doit paraître incessamment, ne prendra aucune décision en ce qui concerne la nouvelle législation et la nouvelle protection des cafés coloniaux. C'est bien cet état d'esprit que reflètent les cours de notre marché... Les cours correspondent à peu près à 20 francs d'avant guerre alors que le café d'avant guerre n'était jamais tombé au-dessous de 27 francs... Vous voyez qu'il est de la plus grande urgence pour les gouverneurs des colonies de faire bloc pour décider le gouvernement à prendre enfin le décret de protection des cafés coloniaux. C'était une promesse faite par le gouvernement au moment de la conférence impériale et celui (le gouvernement) qui la suivi doit tenir l'engagement de ses prédécesseurs. »

Et MM. Stempowski font remarquer enfin, et très à-propos, que le secret de protection dont il s'agit « ne fera pas la hausse du café chez le consommateur, puisque, par suite d'un ajustement des droits, si le planteur est avantagé, le consommateur ne paiera jamais son café qu'au cours de revient du café mondial et la légère augmentation de dix francs dans les droits de douane ne peut tenir devant la baisse de 150 francs par 100 kilos des semaines passées. »

Le 20 août, nouvelle lettre : le café Tonkin ne peut pas se vendre. « La situation est critique et c'est pourquoi nous faisons auprès de vous un appel désespéré pour que vous interveniez d'urgence auprès des pouvoirs publics et des compétences de la colonie afin que ces derniers agissent auprès du gouvernement en faveur d'une protection coloniale qui s'impose de plus en plus... »

On le voit, et comme le dirent ces courtiers, la situation est critique. Des promesses ont été faites et on ne les tient pas ! Les planteurs ne peuvent plus, avec les prix pratiqués — quand ils vendent, et ils vendent de moins en moins en attendant de ne plus rien vendre du tout — ils ne peuvent plus suffire au seul entretien des plantations. S'il y a là quelque chose de critique, il y faut, ajouter que c'est révoltant.

Ou l'on procédera sans délai aux mesures de protection des cafés coloniaux entrant en France, ou il faudra avouer que les promesses faites, les dispositions en faveur du développement des relations commerciales des colonies avec la métropole, le fameux outillage colonial, sont autant de hablées. La France, en ce moment, dans une attitude humiliante, feint de s'intéresser aux **macaques d'Abyssinie** ; elle ferait certainement beaucoup mieux, dussent les grands hommes du Front Populaire s'en indigner, de s'intéresser aux planteurs de ses colonies. Mais nos grands hommes de ce Front Populaire voient en nous, colons, des *négriers* ou des *jauniers* et madame Andrée Viollis verse des larmes sur les salaires payés par ces *jauniers* aux indigènes !

Toutes les bourdes les plus effarantes sont accueillies contre nous et soigneusement répandues par de vieilles dames gyrovagues, soucieuses d'étaler, à défaut d'autres charmes, leur sensibilité et leur amour de l'humanité.

Cependant nous avions eu à Paris, assez récemment, cette fameuse conférence impériale, ou conférence économique de la France Métropolitaine et d'Outre-Mer. Il s'y fit d'excellente besogne ; il s'y dit des choses qui valaient d'être dites. Des hommes d'énergie et de bon vouloir crurent, avec raison, qu'on en pouvait attendre d'heureux résultats,

M. Sarraut, notre ancien gouverneur général, s'y signala et il n'est que juste de constater les efforts suivis dont il témoigna et dont il témoigne en toute rencontre, en faveur d'entreprises coloniales. Nous nous ferons un devoir d'ici peu d'en rendre témoignage de façon précisée. À cette conférence impériale, se méfiant de l'avenir, sachant qu'en tout temps, « la cour en conseiller foisonne ; s'agit-il d'exécuter : on ne rencontre plus personne », M. Sarraut prit soin de préciser qu'il fallait que tout le lourd travail d'études auquel on venait de se livrer *ne se résumât pas en un espoir sans lendemain.*

Il ajoutait qu'on n'avait pas travaillé pendant de longs mois pour que le fruit de ces travaux aille « s'ensevelir dans un cimetière d'archives. » — Plus encore, il osait dire avec l'autorité qui lui est propre : « Nous n'admettrons pas, nous ne pouvons pas admettre que le ministre des Colonies puisse rester seul et sans soutien lorsqu'il portera devant les conseils du gouvernement les plans et les tracés de l'économie impériale. » . Il terminait en déclarant ne pas admettre davantage la « carence d'État » et en soulignant les graves dangers qui pouvaient naître de cette carence.

La Conférence impériale a été heureusement voulue par M. Laval. M. Rollin, notre ministre des colonies, fut heureux de lui donner corps et a déclaré « qu'elle avait élaboré un programme précis d'action et de construction, ouvert la voie et marqué le but. »

On le voit, nous serions tentés de le dire, ce ne sont pas les aspersions d'eau bénite de cour qui ont manqué. Nous croyons à la sincérité de MM. Laval, Sarraut et Rollin. Ces messieurs veulent la protection de nos cafés coloniaux et alors la question se pose : comment n'arrive-t-on pas à la réaliser ? Il y a sans doute hostilité du ministère du Commerce ; il y a une question de recettes douanières...

Il y a peut-être autre chose ! Ces temps derniers, nous écrit-on, en effet, « un ami et moi, nous constatons combien les ordres d'un ministre peuvent être tenus pour peu de chose par un personnel supérieur, dans les bureaux. Les ministères passent, ils sont éphémères ; les personnages embusqués dans les bureaux sont inamovibles. Nous avons constaté qu'un ordre précis, donné par le ministre en notre présence, n'avait pas été transmis. Flanqués d'un homme politique nous avons pu juger de la stupeur du ministre et de sa sincère indignation. Le délinquant parut ; il reçut une semonce, s'inclina, s'excusa. Le mal qu'il a causé sera-t-il irréparable ? Nul ne le sait encore ; mais ce qui est certain, c'est que ce malhonnête auxiliaire du ministre restera en place, prêt à recommencer. Nous vivons dans le manoir à l'envers, et l'anarchie est partout. »

Cependant *nous vivons sous un prince ennemi de la fraude* et nous sommes fondés à espérer de la bienveillance de l'esprit de justice et de la crâne énergie de M. Robin que cet oubli des engagements pris ne se poursuivra pas. Il y a urgence à protéger les cafés d'Indochine. La détresse des planteurs n'est que trop réelle. On a exalté leurs mérites en de nobles harangues ministrielles, qu'on ne se fasse pas complice du crime que serait leur ruine.

A. T.³

³ Probablement Marc Dandolo.

M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL RENÉ ROBIN
REND VISITE AUX PLANTEURS DE THÉ ET DE CAFÉ
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 décembre 1935)

Désireux de se rendre compte de l'état des plantations de café au Tonkin, qui, on le sait, se trouvent actuellement dans une situation difficile par suite de la politique de dumping tendant à l'élimination de ses concurrents sur le marché mondial que pratique depuis quelques mois le Brésil, le Gouverneur général René Robin s'est rendu dans la journée du lundi 23 décembre dans la région de Chiné, puis dans celle de Mykhé pour y visiter quelques-unes des plus importantes concessions françaises consacrées à cette culture.

Ayant quitté Hanoï à 6 heures 15 en compagnie de M. Tholance, résident supérieur au Tonkin, le chef de l'Union, accueilli à la limite de sa province par M. de Pereira, résident de Phuly, et le than-phu Ng.-ba Tiep, prit, après Phuly, la direction de Chiné. Reçu à sa plantation de Cuc-Thon par M. Leconte, président de la chambre d'agriculture du Tonkin qu'accompagnait M. Ernest Borel, M. René Robin en effectua la visite et, continuant sa route sur Chiné, parcourut le domaine du marquis de Salins que gère M. Guidon-Lavallée, venu à sa rencontre. Le gouverneur général s'est arrêté ensuite à Dong-Lang où M. Leconte lui fit les honneurs de sa demeure et de ses installations pour le traitement du café. Puis M. Robin et M. Tholance gagnèrent la concession que M. Ernest Borel a mis en valeur autour de Co-Nghia, à 4 km de Chiné, près de Song-Day. À Co-Nghia même, où s'élève la demeure et l'usine de traitement du café de M. Borel, que celui-ci leur fit visiter, le gouverneur général et le résident supérieur au Tonkin s'intéressèrent vivement à l'important et bel élevage en stabulations que ce colon a entrepris dans sa ferme.

Après avoir déjeuné chez M. Ernest Borel, M. Robin et M. Tholance prirent vers 14 h. la route de Xuan-Mai, puis celle de Mykhé pour visiter en chemin, sous la conduite de leurs propriétaires, la concession de café de M. Chardin et la plantation de thé de M. Sarthé. Le gouverneur général continua alors, en compagnie de M. Marius Borel qui était venu le rejoindre à Co-Nghia, vers le domaine que ce dernier possédé à Mykhé au pied du Bavi. Ayant parcouru les importantes installations que M. Marius Borel a édifiées sur cette concession et assisté à l'arrivée de la cueillette de la journée, après quelques instants de repos, le chef de l'Union et le résident supérieur au Tonkin gagnèrent par Tong et Sontay la route de Hanoï où ils parvenaient à 19 heures 15.

Tout au long de cette tournée à travers les plantations dont il put admirer l'excellent entretien, M. René Robin recueillit auprès des colons tous les renseignements susceptibles de l'éclairer complètement sur la situation faite aux cafés au Tonkin par la concurrence anormale à laquelle se livre le Brésil. Le gouverneur général tint, en les quittant, à féliciter très chaleureusement les propriétaires des domaines qu'il venait de parcourir pour l'œuvre remarquable qu'ils avaient réalisée au prix de longues années d'un travail opiniâtre, dans les régions que leurs cultures ont en partie assainie en même temps qu'elles la transformaient en une source de richesse nouvelle pour la Colonie.

D'INDOCHINE
LES PLANTEURS DE CAFÉ ET L'ÉTAT FRANÇAIS
(*Les Annales coloniales*, 11 février 1936)

Sous les initiales A. T., l'*Avenir du Tonkin* (Hanoï, 5 décembre), rappela combien les planteurs de cafiers d'Indochine sont sacrifiés, malgré les efforts surhumains qu'ils firent pour implanter cette culture dans notre grande colonie :

La culture rationnelle du café, au Tonkin puis en Annam, date de quarante ans environ. Elle est due à des hommes qui eurent la foi chevillée au corps, car on peut dire que rien ne fut épargné pour les décourager. Ils firent face à tous les mécomptes, ils luttèrent contre tous les scepticismes. Le plus grand nombre d'entre eux ne disposait d'aucun capital de quelque importance. Ils s'ingénierent dans des défrichements dont rien ne peut donner idée à ceux qui n'en furent pas témoins ; ils eurent à créer des méthodes de culture que les conditions de climat et de terrain exigeaient spéciales, très différentes en tout cas de celles en usage dans les autres pays producteurs. Une fumure intensive s'avéra nécessaire et entraîna la création de troupeaux nombreux, dévastés périodiquement par la peste bovine, ou la septicémie-hémorragique. Là encore, il faut avoir vu ce que peut être ce spectacle lamentable pour un planteur d'un troupeau de douze cents, quinze cents, deux mille bêtes à cornes, de races souvent améliorées par des reproducteurs d'importation, détruit en entier en quelque huit jours ! Lutte contre les parasites — le borer —, lutte constante, entraînant une vigilance de tous les jours.

Puis, enfin, lutte contre l'indifférence du consommateur, du courtier. Recours obligé au crédit ; difficultés financières ; main-d'œuvre difficile parfois et, par surcroît, les perturbations atmosphériques. La fureur d'un typhon détruisant en quelques heures les résultats entrevus du travail de nombre d'années. Tout cela sous un climat déprimant et dans l'isolement.

Ou l'on procédera sans délai aux mesures de protection des cafés coloniaux entrant en France, ou il faudra avouer que les promesses faites, les dispositions en faveur du développement des relations commerciales des Colonies avec la métropole, le fameux outillage colonial, sont autant de hablées. La France, en ce moment, dans une attitude humiliante, feint de s'intéresser aux macaques d'Abyssinie ; elle ferait certainement beaucoup mieux, dussent les grands hommes du Front populaire s'en indigner, de s'intéresser aux planteurs de ses colonies. Mais nos grands hommes de ce Front populaire voient en nous, colons, des négriers ou des jauniers et M^{me} Andrée Viollis verse des larmes sur les salaires payés par ces jauniers aux indigènes !
